



BY ABILWAYS

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

CPF

Ref. : RS8974251

Durée :  
0,5 jour - 4 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1080  
€ HT

Code CPF : 235836

# CERTIFICATION MAÎTRISE D'OUVRAGE

## Pratiquer la maîtrise d'ouvrage

La certification permet à ses bénéficiaires d'acquérir de véritables compétences en maîtrise d'ouvrage de manière à faire le lien entre les aspects juridiques, administratifs, réglementaires et la pratique opérationnelle du chantier afin de créer des réflexes d'anticipation et de viser l'efficacité et la qualité.. La certification « Pratiquer la maîtrise d'ouvrage » permet de répondre aux attentes des candidats qui voudraient acquérir cette compétence.

Certification « Pratiquer la maîtrise d'ouvrage » enregistrée au Répertoire spécifique sous le n° 2837

[Lien vers le Répertoire spécifique](#)

### OBJECTIFS

Certifier les compétences visées par la certification

### POUR QUI ?

Responsables bâtiments, responsables d'opérations, aménageurs publics et privés, promoteurs immobiliers et toute personne associée à des opérations de construction

### PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les opérations de travaux

### COMPÉTENCES ACQUISES

Monter, conduire et gérer une opération de travaux et exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage

### PROGRAMME

Déroulement de la certification

Tous les candidats convoqués pour se présenter à la certification reçoivent une convocation 4 semaines avant le début des épreuves. Celle-ci est adressée par courriel avec demande d'accusé de réception par le responsable de l'organisation et de la gestion des épreuves.

La convocation comporte les éléments suivants :

- date, heure et durée des épreuves
- règlement d'examen et les modalités applicables en cas d'échec à la session.

La convocation précise que les candidats doivent justifier de leur convocation et de leur identité avant le début des épreuves.

La certification fait l'objet d'un suivi des participants et des notes reçues aux épreuves.

La note finale des épreuves est calculée sur 20 et la réussite à la certification est acquise si la note finale est égale ou supérieure à 10 après délibération du jury de certification.

